

Environnement

STOCKAGE

**Autorisation refusée en Loiret**

L'inquiétude aura été de courte durée pour les habitants d'Autry-le-Chatel (Loiret) qui craignaient de voir s'installer sur leur commune un centre de stockage de pyralène. La préfecture d'Orléans a pris un arrêté interdisant toute activité sur le site de la société Orsay dont le directeur technique a été écroué.

Cette société, dont les responsables sont inculpés d'infraction aux lois de 1975 et 1976 sur les installations classées pour la protection de l'environnement et sur l'élimination des déchets, était considérée depuis longtemps comme peu sérieuse par ceux dont le métier est de détruire les produits dangereux et ne craignent rien de la transparence.

Il ne devrait plus désormais être accordé d'autorisation de stockage du pyralène liquide puisqu'il est prouvé qu'il ne sert à rien de vidanger les transformateurs. En effet, après cette opération, les carcasses restent imprégnées de pyralène et doivent être également traitées dans les fours de la Tredi.

**FUTS BALADEURS**

**Dans la nature**

Les quinze fûts de pyralène découverts le 13 février dans une sablière à Fontenay-sur-Loing (Loiret) provenaient de la société Simelec, d'Argent-sur-Sauldre (Cher). Cette entreprise est spécialisée dans la récupération et la remise en état de transformateurs.

Son directeur, M. Bernard Guérin, 56 ans, a été interpellé pour s'être ainsi débarrassé du pyralène encombrant. Cette pratique serait habituelle dans cette entreprise puisque neuf fûts de même provenance ont été découverts en Seine-Saint-Denis et quarante autres se trouveraient encore « dans la nature »...

**Pyralène : le voyage s'achève en enfer**

**O**UF ! On l'a échappé belle, mais ça y est ! Les fûts de pyralène erratiques, qui ont semé l'émoi dans notre région il y a peu, sont arrivés sur la zone industrielle de la Plaine-de-l'Ain. Je les ai vus. Ils sont sur l'aire de stockage de l'usine Tredi, spécialisée dans la destruction des produits halogénés, et leurs jours sont comptés. Mais au fait, à quoi au juste avon-nous échappé ?

Aujourd'hui, le pyralène fait peur. Il fait peur depuis le 10 juillet 1976 exactement, date de l'explosion d'un réacteur chimique à Seveso. Et pourtant, il n'y avait pas de pyralène à Seveso. Mais des dioxines et des furanes avaient été dégagés, tuant des milliers d'animaux et incommodant la population alentour. Or, on s'aperçut que le pyralène porté à une température élevée (au cœur d'un incendie, par exemple) pouvait dégager des dioxines et des furanes. A partir de ce moment, on réalisa qu'un million de tonnes au moins de ce produit, sous des appellations diverses, circulaient dans le monde.

**In-des-truc-tible !**

Depuis 1929, date qui a marqué le début de son usage industriel massif, le pyralène n'a jamais tué personne. Mais il est totalement indestructible dans la nature et il s'accumule dans l'environnement au fur et à mesure qu'on le produit et qu'on le rejette sans précautions. Et justement, parce qu'il est indestructible, qu'il ne brûle pas, qu'il est insoluble dans l'eau et reste remarquablement stable dans le temps, on en a mis partout.

Ses propriétés d'isolant, de plastifiant et d'adhésif faisaient merveille. On en trouve dans les transformateurs et dans les condensateurs, tout le monde le sait. Mais, il n'y a pas si longtemps, on en trouvait également dans les peintures, les laques, les vernis, les colles, les lubrifiants, les caoutchoucs, les plastiques, les insecticides, les fluides hydrauliques, etc. On eut aussi

*Les fûts retrouvés récemment dans un étang du Loiret sont hors d'état de nuire. Leur incinération contrôlée est en cours à Saint-Vulbas (Ain).*

l'idée d'en mettre sur certains produits à usage agricole, et même dans le chewing-gum ! Si bien que tout le monde finit par en manger, hommes et animaux.

Maintenant, on en retrouve jusque dans les tissus des manchots de l'Antarctique. Toujours sans dommages jusqu'à présent. Mais pouvait-on tolérer plus longtemps une telle situation ? Non, bien évidemment. Pas plus qu'on ne peut tolérer que les C.F.C., pourtant totalement inoffensifs pour l'homme, continuent de détruire la couche d'ozone, ou que les nitrates, issus de la transformation des purins

(produit naturel s'il en est) polluent la nappe phréatique. Les responsables européens ont donc décidé d'interdire la fabrication du pyralène et de faire disparaître « proprement » celui qui existe avant la fin du siècle.

**La propreté coûte cher**

L'affaire n'est pas simple et les moyens à mettre en œuvre extrêmement coûteux. Il n'y a qu'une dizaine d'usines en Europe capables d'assurer cette neutralisation dans des conditions satisfaisantes. En France, la destruction se fait à Saint-

Vulbas (Ain), dans les fours de la Tredi.

Cette usine était depuis longtemps spécialisée dans la destruction des déchets organo-chlorés et halogénés provenant de l'industrie chimique et pharmaceutique, comme de la production des P.C.B. Il y a un an, la Tredi a construit une unité d'incinération des pyralènes liquides très performante qui lui a permis de faire tomber les coûts de destruction au-dessous de 6 F le kilo. Il faut compter 12 F en Allemagne et 18 F en Angleterre.

La destruction se fait par incinération à 1.200° dans des

fours à pyrolyse alimentés en propane et en oxygène pur. Les vapeurs et les fumées chargées en acide chlorhydrique traversent un mur d'eau qui les débarrasse de toute substance toxique. Les effluents liquides sont ensuite neutralisés à la chaux, puis concentrés, pour finalement se retrouver sous forme de boue neutre évacuée en décharge contrôlée.

Sur les 100.000 transformateurs au pyralène existant en France, 60 à 70 % ont été mis en conformité avec les nouvelles normes de sécurité. Les plus récents vont pouvoir continuer à fonctionner pendant vingt ans encore. Cet étalement dans le temps permettra de rentabiliser les très coûteuses installations de destruction et d'assurer le remplacement des appareils actuels par d'autres acceptant les huiles minérales comme isolant.

**Bientôt un nouveau site**

Le nouveau four de la Tredi, dans la Plaine-de-l'Ain, peut brûler 8.000 tonnes de pyralène liquide par an. Les carcasses des transformateurs sont traitées séparément dans une installation d'une capacité de 21.000 tonnes. Mais, compte tenu du temps de dégazage des parties sèches, il faut trois jours pour « nettoyer » un transformateur, quelle que soit sa taille. Le cuivre et les tôles ne sont livrés aux récupérateurs que lorsque le très performant laboratoire intégré à l'usine juge leur décontamination suffisante.

A ce rythme-là, les centres de stockage ont encore de beaux jours devant eux. Mais, avec un minimum de précaution, le risque est nul. La création prochaine, par Atochem, d'un nouveau site d'incinération à Saint-Auban (Alpes-de-Haute-Provence) devrait permettre d'accélérer les choses. A signaler que le pyralène était fabriqué naguère par une filiale d'Atochem et que cette société commercialise aujourd'hui un produit de substitution biodégradable : l'Uglic T.

**Bernard NICOLAS**



L'usine de la Tredi, spécialisée dans la destruction des déchets organo-chlorés et halogénés, possède une unité d'incinération des pyralènes liquides. (Photo s.d.)